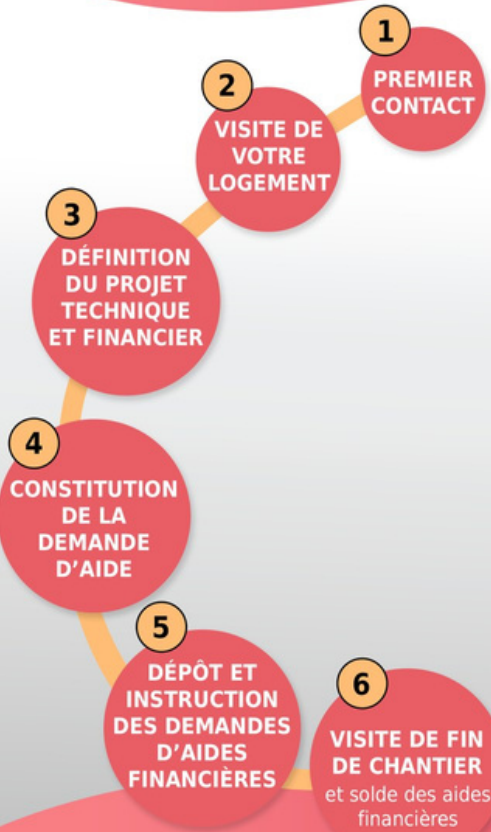


L'OPAH et le POPAC sont des dispositifs mis en place par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) la ville de Corte et la Collectivité de Corse pour vous aider à **réhabiliter votre logement ou des immeubles**, mais également à **accompagner les copropriétés en situation de fragilité**

En vous saisissant de ces 2 dispositifs, vous avez la possibilité d'améliorer vos conditions de vie et de contribuer à revaloriser votre patrimoine et celui de la Ville

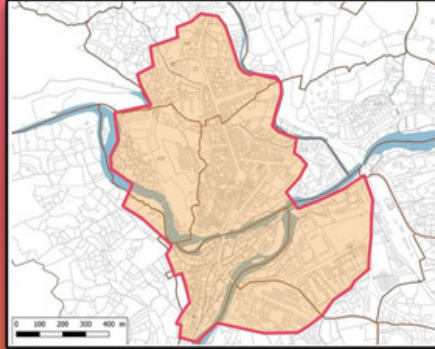


Aider au bon fonctionnement et à la remise en état des copropriétés
Améliorer les logements



La ville de Corte met à votre disposition l'équipe d'animation du cabinet Urbanis pour :

- vous aider à définir votre projet
- vous apporter des informations juridiques et techniques
- estimer les aides financières mobilisables et vous aider à les obtenir



Urbanis Contactez l'équipe d'Urbanis au : **06 86 62 70 41**

opah-corte@urbanis.fr PERMANENCES LE MARDI 9h30 - 12h30 14h00 - 17h00
popac-corte@urbanis.fr RDV DE COPROPRIÉTÉS ET ATELIERS THÉMATIQUES



Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

“ PROPRIÉTAIRES, BÉNÉFICIEZ D'AIDES MAJORÉES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ET/OU VOTRE COPROPRIÉTÉ ”



L'OPAH et le POPAC deux dispositifs pour vous accompagner

POPAC

Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés

OBJECTIFS ?

Aider à (r)établir un bon fonctionnement de la copropriété, faciliter l'éligibilité de la copropriété aux aides de l'OPAH

POUR QUELLES DIFFICULTÉS ?

- > (Ré)organiser le fonctionnement de la copropriété (absence ou obsolescence du règlement de copropriété et/ou de l'état descriptif de division et des tantièmes).
- > (R)établir une gestion (choix d'un syndic/mise en place d'un conseil syndical actif, immatriculation de la copropriété au RNC, ouverture d'un compte bancaire, choix d'une assurance, validation d'un budget de fonctionnement) et une comptabilité saine (traitement des impayés)
- > Sensibiliser les copropriétaires sur leurs droits et devoirs, former les conseils syndicaux
- > Préparer le syndicat de copropriétaires à un projet de réhabilitation éligible à l'OPAH

CONCRÈTEMENT

Identification des besoins et du niveau d'accompagnement nécessaire

Proposition d'un plan d'action sur-mesure (conseils techniques et/ou juridiques, formations thématiques, élaboration d'une stratégie de redressement pour les copropriétés les plus en difficulté, sollicitation d'aides financières spécifiques et ciblées)

POUR QUI ?

- Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement à titre de résidence principale.
- Vous êtes propriétaire d'un logement loué ou vide nécessitant une réhabilitation
- Vous êtes copropriétaire dans un immeuble dont les parties communes ont besoin de travaux

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Une réfection lourde en parties communes ou privées
- Une remise aux normes du logement
- Des travaux de rénovation énergétique
- Une adaptation de tout ou partie du logement au vieillissement ou au handicap

OPAH-RU

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

OBJECTIFS ?

- > Revalorisation patrimoniale des logements et des copropriétés
- > Lutte contre l'habitat indigne ou indécent
- > Création d'une offre locative de qualité et à loyer abordable
- > Réhabilitation des logements vacants

QUELLES AIDES ?

Un cumul d'aides allant de 30 à 85% en fonction du coût et du type de travaux, sous réserve de l'éligibilité de la demande et du non commencement des travaux avant constitution complète du dossier

L'OPAH est un guichet unique pour toutes les subventions publiques mobilisables